



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Août 2023**

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 1</p> <p>Présents : 26</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Août à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p><u>17.08.2023</u></p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p><u>17..08.2023</u></p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p><b>ABSENT :</b></p> <p><b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mme Sylvie ROUSSELLE</p> <p><b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Cathy NOTOT-GOS,</p> <p><b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p>

**Délibération n°59/2023/CM/CM**

**Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école municipale de musique**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école municipale de musique, à savoir des cours supplémentaires de quatre sortes d'instruments de musique ;

Le recrutement de quatre agents contractuels dans le grade d'assistant d'enseignement artistique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois pendant une période allant du 10 septembre 2023 au 09 septembre 2024 inclus.

Ces quatre agents assureront des fonctions d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de cinq heures par semaine.

Ils devront justifier la possession de diplômes attestant de leur aptitude à dispenser l'enseignement de l'instrument de musique pour lequel ils sont spécialisés ou posséder une expérience professionnelle dans l'enseignement musical.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**Vote du Conseil Municipal :** Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Claude MERLY

